

## Irving Whale

Les effets liés à l'exploration et l'exploitation des ressources naturelles sur les nappes phréatiques aux Îles-de-la-Madeleine, notamment ceux liés à l'exploration et l'exploitation gazière

### Complément d'information pour l'audience publique

6210-10-001

#### État de situation

Vous trouverez en annexe l'état de situation produit par la Direction régionale du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (du MDDEFP) concernant les sacs de mazout enfouis dans les dunes de sable aux Îles-de-la-Madeleine.

#### Plan d'action de la Garde côtière canadienne (GCC)

Le *Plan d'action visant l'actualisation de la stratégie d'intervention en matière de gestion des sacs enfouis dans les dunes des Îles-de-la-Madeleine* peut être consulté à l'adresse internet suivante : <http://www.dfo-mpo.gc.ca/Library/343788.pdf>

Pour de plus amples informations concernant ce plan d'action, il est suggéré de communiquer directement avec la GCC. À cet effet, vous pouvez communiquer avec M. Martin Blouin, Surintendant en intervention environnementale, au numéro 418 648-4557.

Le MDDEFP a été consulté sur ce plan d'action, mais il n'y a pas d'entente écrite ou signée avec le MDDEFP.

#### Procédure d'intervention lorsque des sacs de mazout sont découverts sur les plages

Lorsqu'il y a découverte de sacs de mazout, c'est la procédure d'intervention maritime qui s'applique. En avril 2011, la GCC, le MDDEFP et le ministère de la Sécurité publique (MSP) ont produit conjointement le document *Lignes directrices - Procédure opérationnelle provinciale de l'alerte lors d'un événement maritime survenant dans la région du Québec*. Ce document est aussi annexé à la présente. Cette procédure vise à améliorer l'efficacité de l'alerte lors d'un événement maritime. Elle contribue à assurer une intervention rapide, coordonnée et adéquate lors de tout événement maritime pouvant mettre en danger la sécurité ou la santé des résidents du Québec ou qui pourrait avoir des répercussions sur l'environnement.

Ces mêmes partenaires ont aussi amorcé l'élaboration de lignes directrices pour guider les intervenants impliqués lors d'un événement maritime (visé par la Loi sur la marine marchande canadienne, ce qui n'inclut pas les plates-formes de forage en milieu marin).

D'autre part, en complément à son plan d'urgence ministériel, le MDDEFP est à élaborer un guide d'intervention lors de déversements maritimes.

## **Contribution monétaire de la compagnie Irving**

À notre connaissance, aucune contribution monétaire n'a été reçue de la compagnie Irving, responsable de la contamination des plages aux Îles-de-la-Madeleine, pour les travaux de restauration entrepris jusqu'à maintenant.

Pierre Michon  
Porte-parole  
Ministère du Développement durable,  
de l'Environnement, de la Faune et des Parcs

3 juin 2013